

Popularité de l'article □□□□□

## Polémique sur le financement de la retraite des députés

**Le fonds d'indemnisation des députés, créé en 1994, est actuellement autofinancé.**

SOPHIE HUET

PARLEMENT LA QUESTION de l'indemnité des députés battus aux prochaines élections législatives s'est brusquement invitée dans la campagne. Le 7 février dernier, Le Canard enchaîné publie un entrefilet titré « le gros lot des battus » expliquant que JeanLouis Debré a décidé, avant de quitter la présidence de l'Assemblée, de porter de deux à cinq ans l'indemnité de chômage des députés battus aux élections législatives. Le candidat UDF, François Bayrou, s'empare du sujet et affirme, le 3 avril, que les députés « ont manqué au caractère d'exemplarité ».

L'affaire remonte à une réunion du bureau de l'Assemblée du 4 juin 2003, au cours de laquelle les membres de cette instance (12 UMP, 6 PS, 2 UDF, 1 PC) ont décidé à huis clos, sans aucune opposition interne, de prolonger jusqu'à cinq ans l'indemnité-chômage des députés battus ou qui ne se représentent pas.

Aucun droit aux Assedic

Cette « allocation de retour à l'emploi » est « entièrement financée » par une cotisation de 0,5 % prélevée chaque mois sur leur traitement depuis 1994, souligne-t-on à la présidence de l'Assemblée, alors que fusent les critiques sur le traitement privilégié dont bénéficieraient les députés aux frais des contribuables.

Depuis 1994, les députés battus, qui n'ont pas droit aux Assedic, touchent la totalité de leur traitement pendant six mois ( 5 400 € nets mensuels actuellement), puis une indemnité dégressive les dixhuit mois suivants. Désormais, ils toucheront pendant six mois leur traitement plein, puis 70 % les six mois suivants, 60 % jusqu'à un an et demi, 50 % jusqu'à deux ans... 20% au bout de quatre ans et demi. Mais si les députés ont d'autres sources de revenus (loyers, salaires, retraites...), l'Assemblée ne leur verse que le différentiel entre les plafonds fixés et la totalité de leurs ressources. Claude Gaillard, questeur, précise que ce fonds d'indemnisation a dépensé 1,4 million d'euros depuis 2002, et que seuls onze députés battus il y a cinq ans étaient encore en difficulté au bout de deux ans. Ce fonds a encore en réserve 1,5 million d'euros, ce qui, selon le questeur, sera « largement suffisant pour assurer le versement des prestations ».